Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260206-D062026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 6 FEVRIER 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

Date de la convocation : le 30 janvier 2026

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE – Adjoints au Maire, Mesdames COBIGO, COMMAULT, C. CORRE, COURTIN, LOYER, SABLE, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX.

Absent excusé : Monsieur Jean-Pierre MONNIER

Pouvoir avait été donné par : Monsieur MONNIER à Monsieur LE GOFF

Secrétaire de Séance : M. Pascal BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 06/2026
CONVENTION AVEC LA SOCIETE IPCS INVEST – PROGRAMME DE LOGEMENTS RUE DE SAINT JEAN

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019 la mairie a fait l'acquisition, par le biais de l'Etablissement Foncier de Bretagne, de deux maisons mitoyennes situées au 17 & 17bis rue de Saint Jean.

Par la suite, un accord a été passé entre l'EPF Bretagne et Guingamp Habitat afin que ces derniers puissent réaliser à la place de ces deux maisons 12 logements sociaux.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'EPCI Guingamp Paimpol Agglomération et Guingamp Habitat les communes ont obligation de financer à hauteur de 3 000 € chaque logement construit sur son territoire.

Il est envisagé, afin de respecter cette obligation, que dans le cadre de ce programme d'habitat, la commune de GRACES prenne à sa charge une partie de la mise en œuvre de places de parking pour un coût global et forfait de 36 000 € HT.

Pour ce faire une convention doit être signée entre la mairie et la société IPCS Invest qui réalisera, pour le compte de Guingamp Habitat, les 12 logements sociaux.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer la convention dont un exemplaire a été remis à chaque élu ainsi que tout document en lien avec cette affaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres toujours présents, autorise le maire à signer la convention à passer avec la société IPCS Invest ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Yannick LE GOFF.

Le Secrétaire de Séance,
Pascal BONNEAU.